

Offre unilatérale et ferme d'acquérir.

Les soussigné(s) :

(Mr) nom et prénom : Né à le

(Mme) nom et prénom : Née à le

adresse complète :

GSM (Mr) : E-mail (Mr)

GSM (Mme) : E-mail (Mme)

Etat civil :

Si mariés, sous quel régime et/ou contrat :

Si acquisition par une société : nom de la société :

Valablement représentée par :

Numéro BCE :

déclare(nt) par la présente faire OFFRE IRREVOCABLE D'ACQUERIR, au prix de

➤ en chiffre) :

➤ en lettres :

pour l'immeuble suivant :

Type de bien immobilier : un terrain à bâtir tel qu'il figure sous lot 1, au plan de mesurage dressé par le géomètre-expert David PARMENTIER à Philippeville, le 01/10/2024.

Adresse précise : 5032 MAZY, chaussée de Nivelles, 1F (lot numéro 1)

Cadastré ou l'ayant été : GEMBLOUX 10 DIV/MAZY/ ID parcelle : 92085 B 81 F2 P0000 pour 1.142 m².

Ce terrain fait partie d'un lotissement dont le permis d'urbanisation porte les références DGO4 « F0114/92142/LCO/2022/1/2194797 » et « Dossier n°SC202200001 (bis) » délivré par la Ville de Gembloux le 20 juillet 2022,

La présente offre irrévocable est valable jusqu'au inclus.

Le faiseur d'offre reconnaît avoir visité le bien vendu et dispense le vendeur d'en fournir plus ample description dans la présente offre.

Toutefois, l'acquéreur déclare avoir consulté tous les documents nécessaires, à savoir, le permis d'urbanisation, le plan de division, le plan masse, le schéma d'égouttage, le rapport des tests de percolation, le rapport des essais de sol, les extraits du règlement communal d'urbanisme et le relevé initial du terrain sur <https://www.monterrain.be/terrains/Lotissement-a-5032-MAZY-Gembloux-ref2> d'où ils peuvent être téléchargés.

A titre de condition essentielle de la vente, le prix ci-avant offert est à majorer des frais suivants, tels que : les droits d'enregistrement, la TVA sur la quote-part des travaux de viabilisation, les frais d'acte de base, les frais d'acte de division, les honoraires du géomètre pour plan et bornage, les honoraires d'architecte du dossier. La présente liste n'est pas limitative. La PROVISION pour les frais précités est consultable sur le site web <https://www.monterrain.be/terrains/Lotissement-a-5032-MAZY-Gembloux-ref2> est se décompose comme suit :

Quote-part frais géomètre : 907,50 € TVAC.,

Quote-part dans les frais d'agence : 3.025,00 €,

Droits d'enregistrement : 3% ou 12,5% sur le prix du foncier, selon la situation de l'acquéreur,

La provision pour les honoraires et frais notariaux : ~3.800,00 €.

.../...

.../...

En cas d'acceptation écrite de la présente offre par le propriétaire vendeur, les soussignés s'engagent à payer le prix et les frais comme suit :

☒ en cas d'accord de la présente offre par le propriétaire-vendeur un compromis de vente sera établi par le propriétaire-vendeur; lequel compromis de vente devra être signé au plus tard dans les DIX jours de l'acceptation écrite de l'offre par le propriétaire-vendeur. Lors de la signature du compromis de vente, l'acquéreur versera entre les mains du vendeur, un acompte égal à CINQ POUR CENT du prix de vente.

☒ le solde du prix et les frais seront payés à la signature de l'acte notarié qui sera reçu dans les QUATRE (-3-) mois de l'acceptation de l'offre, par le ministère du notaire précité et à l'intervention du notaire éventuellement choisi par l'acquéreur sans frais supplémentaires.

Offre ferme d'acquérir faite à , le

Le(s) faiseur(s) d'offre,
(signature avec la mention « lu et approuvé »),

Important :

Une offre est un engagement UNILATERAL. Cela veut dire qu'elle n'engage que vous seul et non le vendeur, qui ne sera tenu que s'il l'accepte.

Réfléchissez bien, car l'offre que vous réalisez vous lie dès le moment où elle parvient à son destinataire.

Vous ne pouvez donc plus vous soustraire à votre engagement sans conséquences !

C'est donc à tort que certains affirment qu'une offre peut être résiliée aussi longtemps qu'elle n'a été acceptée.

Vous êtes liés pendant toute la durée de validité de votre offre.

Si votre offre précise sa durée de validité, la situation est claire et ce n'est que lorsque le propriétaire laisse passer le délai d'acceptation que vous n'êtes plus tenu par votre engagement !

